

LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

TITULAIRE PARTICULIER

- **La carte grise originale** et entière (coupon compris) barrée, datée, signée par l'ancien propriétaire avec les mentions obligatoires (Vendu le...à ...h).

Lors de la vente, s'il y avait plusieurs cotitulaires, chacun doit l'avoir signé.

Les attestations de déclaration de perte ne sont pas acceptées.

Dans le cas où le vendeur est une entreprise, s'assurer que le cachet de l'entreprise apparaît sur la carte grise.

- **Justificatif d'identité original** (un par cotulaire). Exemples : carte nationale d'identité, passeport :

- Carte nationale d'identité (CNI) française

Attention depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

** les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;*

** les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures*

- Carte nationale d'identité (CNI) étrangère,

- passeport, français ou étranger,

- carte de combattant délivrée par les autorités françaises,

- carte d'identité ou de circulation, délivrée par les autorités militaires françaises,

- carte de séjour temporaire

- carte de résident

- certificat de résidence de ressortissant algérien

- carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE)

Cas particulier : Si le nouveau titulaire n'est pas présent (personne physique ou morale), il est impératif qu'une procuration soit établie pour mandater le tiers.

Les documents nécessaires sont :

- Le modèle de procuration signé par les deux parties ou une lettre manuscrite du titulaire

- Le justificatif d'identité en cours de validité du tiers et du titulaire

- **Permis de conduire** correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer (suite à de nombreuses fraudes, le permis provisoire est désormais refusé).
- **Justificatif de domicile original**. Exemples : titre de propriété, quittance de loyer de moins de 6 mois, facture gaz/eau/électricité/téléphone de moins de 6 mois... :

En cas de cotitulaires, le justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise :

CAS 1 : LE JUSTIFICATIF EST AU NOM DU TITULAIRE (FREQUENT)

- un titre de propriété
- un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière),
- une quittance de loyer de - de 6 mois,
- une facture de gaz, d'électricité (échancier en cours), d'eau ou de téléphone (fixe ou mobile) de - de 6 mois,
- une attestation d'assurance logement de - de 6 mois,
- ou, si un professionnel, un extrait Kbis de - de 3 mois.

CAS 2 : SOCIETE CIVILE OU INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE

- une quittance de loyer au nom de la société de - de 6 mois,
- un titre de propriété au nom de la société,
- une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable de - de 6 mois au nom de la société,
- un extrait Kbis de - de 3 mois,

CAS 3 : HEBERGE PAR PARENTS

- copie de la pièce d'identité du parent
- copie d'un justificatif de domicile du parent à son nom (voir cas1)
- une attestation sur l'honneur d'hébergement, du titulaire et du parent

CAS 4 : HEBERGE PAR UN TIERS

- copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant à son nom (voir cas 1)
- une attestation sur l'honneur d'hébergement, co-signée du titulaire et de l'hébergeant

CAS 5 : S.D.F AVEC COMMUNE DE RATTACHEMENT

- un livret de circulation,
- ou un livret spécial de circulation,
- ou un carnet spécial de circulation régulier en cours de validité
- ou une carte d'identité avec boîte postale

CAS 6 : S.D.F ET NON STABLE

Une attestation d'élection de domicile établissant votre lien avec un organisme d'accueil répertorié sur une liste établie par le préfet de département.

CAS 7 : HOTEL OU CAMPING

Facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel ou du camping de - de 6 mois,.

CAS 8 : BATEAU DE PLAISANCE

- l'attestation, établie par la capitainerie du port, indiquant que vous êtes propriétaire d'un emplacement ou que vous le louez de façon permanente,
- une attestation d'assurance pour le bateau de - de 6 mois,
- un titre de propriété ou contrat de location en cours du bateau.

CAS 9 : MARINIER OU BATELIER

- un certificat de domicile
- une attestation d'emploi délivré par l'entreprise qui exploite le bateau (domicile légal constitué au siège social de l'entreprise)

CAS 10 : ASSOCIATION OU SYNDICAT PROFESSIONNEL

- une quittance de loyer au nom de l'association ou du syndicat de - de 6 mois,
- un titre de propriété au nom de l'association ou du syndicat
- une facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable de - de 6 mois au nom de l'association ou du syndicat.

- **Attestation d'assurance du véhicule** à immatriculer.
- **Preuve du contrôle technique**, si le véhicule a plus de 4 ans, le contrôle doit avoir - de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite) et doit avoir été réalisé en France.
- **Formulaire cerfa [n°15776*01](#) de déclaration de cession du véhicule rempli**, comprenant un certificat de vente signé par tous, ou une facture établie par le vendeur. Si la demande vient d'une société, il faut le cachet/Tampon de l'entreprise, nom et prénom du vendeur et signature.
- **Formulaire cerfa [n°13750*05](#)** dans les cas spécifiques tels que les procurations et les acquisitions par les entreprises (avec cachet/Tampon de l'entreprise).